

REUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA MANCHE
COMMUNE DE MARIGNY-LE-LOZON

ARRETE DE CIRCULATION
EXPOSITION ET BAL BOCAGE SUD LUBERON

N°2022-68/6.1

Le Maire de la commune de MARIGNY-LE-LOZON

Vu les articles L.2213.1, L 2213.2, L 2213.3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la demande formulée par M. Noël MONTAGNE, président de l'association "Bocage Sud Lubéron" concernant une exposition de véhicules militaires et un bal devant se dérouler sur le parking du stade Yves Lemazurier Marigny à Marigny-le-Lozon, le samedi 16 juillet et le dimanche 17 juillet

CONSIDERANT que pendant le déroulement de cette manifestation, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRETE

Article 1^{er} : A cet effet, du samedi 16 juillet à 8h dimanche 17 juillet 2022
19 heures :

-le stationnement sera interdit des deux côtés sur :

- la rue au Loup-Marigny, de son intersection avec la rue de Carantilly-Marigny jusqu'au fond du parking du stade Yves Lemazurier
- sur le parking du stade Yves Lemazurier-Marigny

-La circulation sera interdite (sauf pour les services de sécurité) :

- sur le parking du stade Yves Lemazurier Marigny

Article 2 : Une signalisation sera mise en place par les organisateurs pour matérialiser ces interdictions.

Article 3 : Monsieur le Commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marigny-le-Lozon, le 11 juillet 2022

Pour le Maire et par délégation,
Huguette BESSON, conseillère municipale

